

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 DECEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2021.139

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	23	Pour :	23
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 8 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Daniel THOMAS pouvoir à M. Félix MANERO, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Hélène TOULY pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : M. Fabrice IGOUNET, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : RENOUVELLEMENT CONVENTION DE GRATUITE DES TRANSPORTS PUBLICS POUR LES SENIORS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 31

Exposé :

Le Département de la Haute-Garonne a décidé en partenariat avec les communes concernées, les transporteurs, et la Région Occitanie, de poursuivre en 2016 le dispositif de gratuité des transports publics en faveur des personnes âgées de 65 ans et plus, initialement mis en place par le Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA).

24 bons de transports gratuits sont octroyés aux personnes âgées sous certaines conditions définies dans le Règlement de la gratuité des transports publics en Haute-Garonne, notamment :

- avoir au moins 65 ans,
- être non imposable au titre de l'impôt sur le revenu,
- résider en Haute-Garonne,
- résider dans une commune adhérente au dispositif d'aides aux personnes âgées de 65 ans et plus

Ils sont utilisables sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne en utilisant les réseaux de transports publics suivant :

- train,
- cars des lignes «liO - Arc-en-Ciel »
- cars des lignes régionales.

Le financement du dispositif est :

- sur le réseau Arc-en-Ciel : 50% pris en charge par le Département de la Haute-Garonne et 50% par la commune de résidence ;
- sur les autres réseaux : une participation financière tripartite (32,5% pris en charge par le Département de la Haute-Garonne / 32,5% pris en charge par les communes / 35% pris en charge par les transporteurs).

La commune peut bénéficier de 5 000 bons maximums.

La commune avait adhéré à ce dispositif en septembre 2017. La convention arrive à échéance au 31 décembre 2021. Il s'agit donc de la reconduire.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Règlement de la gratuité des transports publics en Haute-Garonne, adopté par la Commission Permanente du Département de la Haute-Garonne le 18 mai 2017,

Vu le projet de convention,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

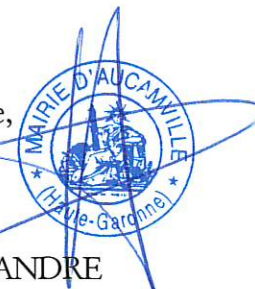
Décide

Article 1 : d'approuver le projet de convention ci-jointe entre la Commune d'Aucamville et le Département de la Haute-Garonne, relative à la gratuité des personnes de 65 ans et plus domiciliées dans le département de la Haute-Garonne.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Maire,

Gérard ANDRE



Conseil Municipal du mardi 14 décembre 2021

Délibération n°2021.139 : Renouvellement convention de gratuité des transports publics pour les seniors avec le Conseil départemental

31 Accusé de réception en préfecture

031-213100225-20211214-14122021_139-DE

Reçu le 17/12/2021



AUCAMVILLE